

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
A MONSIEUR JEAN-MICHEL BOUAT,
5^{EME} CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE**

Le Président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-9,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois portant fixation de la composition du Bureau,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 8 avril 2008 fixant les indemnités du Président, des Vice-présidents et des délégués de fonctions,

VU le procès verbal d'élection de la séance du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2008 au cours de laquelle ont été élus le Président, les Vice-Présidents et les membres du Bureau,

Vu les délibérations du conseil communautaire du 8 décembre 2009 portant extension et transferts de compétences,

ARRÊTE

Article 1 : champ de la délégation

Monsieur Philippe BONNECARRERE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à Monsieur Jean-Michel BOUAT, en sa qualité de 5^{eme} conseiller communautaire délégué, pour les champs de compétence ci-après définis :

- Transports urbains
- Mobilité
- Plan de Déplacement Urbain
- Accessibilité
- Fret

Monsieur Jean-Michel BOUAT est chargé de superviser l'animation de la commission "Déplacements- Mobilité" et de participer aux travaux de la commission «Aménagement de l'espace et prospective territoriale ».

Article 2 : délégation de signature

Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Michel BOUAT, à l'effet de signer, au nom du président et dans le respect des attributions confiés par le Conseil communautaire, tous courriers, conventions, engagements et liquidations comptables afférents aux fonctions définies à l'article 1 à l'exception des marchés publics.

Article 3 : indemnités de fonction

Monsieur Jean-Michel BOUAT percevra l'indemnité de fonction fixée par délibération du Conseil Communautaire.

Article 4: exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Juéry le 19 FEV. 2010

Philippe BONNECARRERE

Notifié à l'intéressé le 02/03/2010

Signature de l'intéressé

